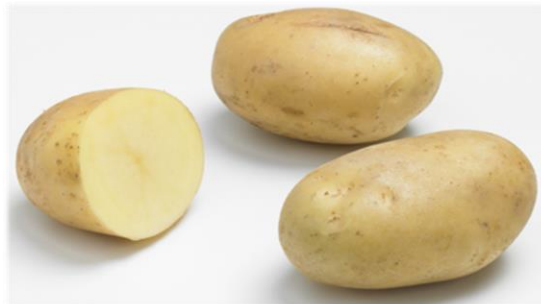


Variété : **TAISIYA**

Variété demi-tardive, de type consommation, aux tubercules oblongs et réguliers, à peau jaune et chair jaune. Nouvelle arrivée sur le marché, elle a de sérieux atouts. A essayer.



Caractères descriptifs, cultureux et culinaires

Catégorie : Consommation
Maturité : DEMI-TARDIVE (culture 90 à 120 jours)

IDÉALE POUR :
TOUTES UTILISATIONS CULINAIRES

TUBERCULE

Oblong, peau jaune et chair jaune.

PLANTE

Feuillage vert moyen, floraison moyennement abondante, fleur blanche.

QUALITE

Tenue à la cuisson : Bonne
Noircissement après cuisson : Nul
Aptitude à la conservation : Très bonne
Teneur en matière sèche : 20,40%

RENDEMENT

Très bon

CALIBRAGE

Proportion de
gros tubercules : Très forte

SENSIBILITE AUX MALADIES

Mildiou du feuillage : Assez peu sensible
Mildiou du tubercule : Assez peu sensible
Virus Y : Peu sensible
Gale commune : Assez sensible
Nématode RO1-4 : Résistante

DEFAUTS DE TUBERCULE

Noircissement interne
(tâches cendrées) : Peu sensible

REPOS VEGETATIF

Long

DENSITE DE PLANTATION

Calibre	Pieds / Ha
28/35	38 000
35/45	33 000
45/50	30 000

INSECTICIDES :

Choisir des insecticides type contact et ingestion avec alternance des familles chimiques. Privilégier la lutte préventive.

IRRIGATION :

Débuter l'arrosage au stade d'initiation des tubercules pour diminuer le risque de gale commune. Ensuite arroser assidûment et aussi souvent que possible afin d'accroître le rendement. Stopper l'arrosage assez longtemps à l'avance pour ne pas avoir de lenticelles ouvertes au moment du défanage.

MILDIU :

Démarrer les traitements tôt de façon à obtenir une protection constante. Respecter les dosages en alternant les matières actives pour éviter les résistances. Prendre des produits peu ou pas lavables en cycle d'arrosage continu.

DÉFANAGE :

Avant le défanage, vérifier que les lenticelles soient bien fermées. Respecter les doses conseillées.

ARRACHAGE :

Faire très attention au moment de l'arrachage de façon à éviter les endommagements mécaniques.

SÉCURITÉ :

Respecter les délais de rémanence de tous produits appliqués avant la commercialisation.